

(X.)

AVIS SPÉCIAL QUI DEVRA ÊTRE DONNÉ À LA PERSONNE NOMMÉE
PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, AINSI QU'AU SECRÉTAIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DANS LAQUELLE TELLE PERSONNE A ÉTÉ
NOMMÉE.

Bureau du registrateur *ou* du conseil municipal
du comté de

(Lieu.) (Date.)

Monsieur,

Sect. xxxvi.

Avis vous est donné par la présente que (vous avez) *ou* (A.
B., de etc. a) été nommé par le gouverneur général
de la municipalité d (comté, paroisse, town-
ship, etc.) de (*si l'avis est adressé à un conseiller ajoutez*) et la
première (*ou* prochaine) session du conseil municipal d
dit (comté, paroisse, township, etc.) sera tenue à (*ici men-
tionnez le lieu*), di, le jour d
courant, (*ou* prochain,) à heures de l' midi.

W. U.
Registrateur *ou* préfet du
comté de

À A. B., préfet, *ou*
D. H., secrétaire du conseil municipal de

(Y.)

AVIS DE CORVÉE.

Municipalité d (paroisse, township, etc.,) de

Monsieur,

Sect. lxxi, 4.

Vous êtes requis de vous rendre à (*ici insérez le lieu et les
jours*) de courant (*ou* prochain), à heures
de l' midi, et d'emporter avec vous une hache et
une pioche, pour faire votre corvée sur le dit (*ici mentionnez le
chemin, pont, etc.*)

K. L.
(Surintendant de comté, *ou* inspec-
teur des chemins, *selon le cas.*)